

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0891-001

**RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT 0891-000 DÉCRÉTANT
L'ACHAT DE VÉHICULES ET DE
MACHINERIE / REMPLACEMENT
D'ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, POUR
L'ANNÉE 2019, AINSI QU'UN EMPRUNT
DE 750 000 \$**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-13551/20-03-17 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 mars 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.- L'article 1 du règlement 0891-000 est, par les présentes modifié afin de remplacer l'annexe « 1 » par l'annexe « 1 » joint au présent règlement.

ARTICLE 2.- L'article 3 du règlement 0891-000 est remplacé par l'article 3 suivant :

« ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 750 000 \$ sur une période de 5 ans. »

ARTICLE 3.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

STÉPHANE MAHER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA

/ap

Avis de motion : 17 mars 2020
Présentation : ***
Adoption : 21 avril 2020
Approbation : ***
Entrée en vigueur : ***

TRAVAUX PUBLICS
DEVIS ESTIMATIF RÉVISÉ
ANNÉE 2019

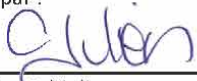
Nature des travaux : Remplacement d'équipements existants

BA-2019-XX

Date : 12 février 2020

DESCRIPTION	ANNÉE	QTÉ	MONTANT
(Financement sur 5 ans)			
DE-01 à DE-12 Véhicules avec équipement et accessoires (rempl. #2116, #2193, #2223, #VE-11, #2229, #2228, #2235, #2234, #2237, #2238, #U-139 et #U-149)	2019	12	435 000 \$
DE-13 à DE-18 Véhicules avec équipement et accessoires	2020	6	255 000 \$
(Financement sur 10 ans)			
Aucun			
(Financement sur 15 ans)			
Aucun			
Sous-total			690 000 \$
Taxes (4,9875%)			34 414 \$
Imprévis, financement, etc (±3%)			25 586 \$
TOTAL			750 000 \$
Financement 2019 / 5 ans			750 000 \$
Financement 2019 / 10 ans			- \$
Financement 2019 / 15 ans			- \$
TOTAL FINANCEMENT 2019			750 000 \$

Approuvé par :



 Chantal Julien
 Directrice
 Service des travaux publics